

« Colloque sur le droit de l'enfant à la continuité Educative »

20 novembre 2012, Journée Internationale des Droits de l'Enfant
9h à 17h - Hôtel du Département à Rouen

L'article 20 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) affirme que :

1. Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'État.
2. Les États parties prévoient pour cet enfant une protection de remplacement conforme à leur législation nationale.
3. Cette protection de remplacement peut notamment avoir la forme du placement dans une famille, de la "Kafala" de droit islamique, de l'adoption ou, en cas de nécessité, du placement dans un établissement pour enfants approprié. Dans le choix entre ces solutions, il est dûment tenu compte de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique.

Ce colloque a pour visée de proposer aux acteurs de la protection de l'enfance, entendu au sens large, un débat sur une question relative aux droits de l'enfant, question étant intégrée de façon variable dans les diverses pratiques professionnelles.



Ainsi, comment comprendre la continuité éducative, ainsi exprimée par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, quand l'enfant doit être protégé ? Les institutions reçoivent mandat de pallier l'incapacité de parents, le plus souvent temporaire, d'apporter des réponses éducatives permettant un développement satisfaisant de leur(s) enfant(s). Il est ainsi nécessaire de faire évoluer la "culture éducative" familiale tout en respectant les cultures familiales, construire avec la famille une éducation « sécurisée » pour l'enfant tout en lui donnant le temps de grandir sans ruptures blessantes et sans danger. De même, comment conserver cette vigilance lorsque l'on pense l'enfant dans la multitude des accompagnements dont son parcours est porteur ? Comment donc inscrire concrètement cette continuité dans les projets individualisés, et les projets de service ? Quelle éthique permet de baliser sur ce point nos stratégies de prise en charge ?

Ce colloque se propose de mettre en débat cette question en conjuguant l'apport des chercheurs avec l'expérience des intervenants et des décideurs.

Il s'agit, d'une part, d'inviter des conférenciers significatifs qui apporteront des connaissances et, d'autre part, de proposer aux acteurs locaux de confronter leurs pratiques et leurs expériences, sans nécessairement apporter de réponses définitives. En effet, considérant la variété des missions de chacun pour répondre à la problématique de l'enfance protégée, l'objectif sera plus une sensibilisation à la question, par la confrontation de points de vue, qu'une formation à une pratique particulière.

Le choix d'une telle thématique est plus que jamais opportune, les missions en protection de l'enfance ayant considérablement évolué en même temps que la diversité des modes de prise en charge. En effet, l'effritement du paradigme de substitution parentale au profit d'un autre, centré sur la recherche permanente du maintien ou du retour rapide au domicile et la mobilisation des compétences parentales, quelles que soient les formes culturelles d'appartenance, rendent plus que jamais nécessaire de tenir compte de la diversité des éducations, dont l'Ecole elle-même est aujourd'hui obligée de prendre la mesure.

Le colloque s'articulera en quatre temps distincts : deux conférences pour présenter la thématique sous deux abords différents : le Pr Paul Durning, ancien directeur de l'ONED, spécialiste des Sciences de l'Education, et le Pr Gérard Neyrand, sociologue, auteurs de nombreux écrits sur la séparation parentale et les dispositifs de parentalité. Ces conférences seront suivies de deux tables rondes permettant à différents acteurs du champ de l'enfance de dire ce qu'ils entendent par continuité éducative et de montrer comment ils essayent de penser et rendre effective celle-ci.

Association Les Nids

CONTACT PRESSE

Marie PARAIN - Chargée de mission - Tél. 02 32 82 15 80 / 06 12 19 40 81 - mparain-mecenids@lesnids.fr

www.lesnids.fr